

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 213

présenté par  
Mme Buis

-----

### ARTICLE 21 BIS B

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« concernées par les dispositions du »

les mots :

« soumises à l'obligation prévue au ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.